

**ADJUDICATION IMMOBILIÈRE
AVEC FACULTE DE SURENCHÈRE**

à l'Hôtel-Restaurant Reiff, L-9749 Fischbach, 4, Hauptstrooss
le **23 janvier 2025, à 15^{oo} heures,**

Par le ministère de Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, il sera procédé conformément à l'article 879 du Nouveau Code de Procédure Civile, à la vente aux enchères publiques, avec possibilité de surenchère, d'une maison d'habitation avec garage séparé à L-9990 Weiswampach, 51 Kiricheneck, inscrite au cadastre comme suit :

Commune de Weiswampach, section C de Weiswampach

Numéro **192/6764**, lieu-dit « Kiricheneck », place (occupée), bâtiment à habitation, construction légère, garage, d'une contenance de 04 ares 35 centiares ;

Un passeport énergétique n'est ni disponible ni requis.

L'adjudication aura lieu **à requête du créancier premier inscrit**, la société de droit allemand « **Wüstenrot Bausparkasse Aktiengesellschaft** », avec siège à D-71630 Ludwigsburg, Wüstenrot-Haus, HRB Ludwigsburg numéro 5323, et Succursale à L-5365 Münsbach, 33, Parc d'Activité Syrdall, R.C. Luxembourg numéro B 66.246,

Contre :

Monsieur Alfred José VAN DYCK, sans état connu, et son épouse Madame Elisabete RODRIGUES DOS SANTOS, sans état connu, demeurant ensemble à L-9990 Weiswampach, 51 Kiricheneck.

En vertu :

1) de la première grosse en forme exécutoire d'un acte d'affectation hypothécaire du 12 mars 2019 dont inscription fut prise au bureau des hypothèques à Diekirch, en date du 03 avril 2019, volume 887, numéro 7 ;

2) d'un commandement resté infructueux signifié à la caution réelle par exploit de l'huissier Georges WEBER, huissier de justice de résidence à Diekirch, en date du 01^{er} octobre 2024, enregistré à Diekirch Actes Civils, le 02 octobre 2024, relation : DAC/2024/13085.

La vente se fera en vertu des clauses et conditions d'un cahier des charges dressé par le notaire soussigné en date du 27 novembre 2024, en voie de formalisation et dont toute personne pourra prendre communication en l'étude dudit notaire.

Tous ceux du chef desquels inscription pourrait être prise pour raison d'hypothèque légale, devront requérir cette inscription avant la transcription du procès-verbal d'adjudication.

Conformément à l'article 845 du Nouveau Code de Procédure Civile luxembourgeois, dans les huit (8) jours qui suivront l'adjudication, toute personne capable d'enchérir pourra faire une surenchère pourvu qu'elle soit du sixième au moins du prix, outre les frais d'adjudication.

Les amateurs voudront **impérativement** se munir d'une garantie bancaire.

Visites:

- Samedi 14.12.24, 14^{oo} à 16^{oo} heures ;
- Samedi 21.12.24, 14^{oo} à 16^{oo} heures
- Samedi 18.01.25, 14^{oo} à 16^{oo} heures
- Le jour de l'adjudication, jeudi 23 janvier 2025, 13^{oo} à 14^{oo} heures.

Un extrait du cahier des charges et l'extrait cadastral sont disponibles sur le site **www.ventes.lu** et ne seront pas autrement mis à disposition.

**Marc LECUIT | Notaire | 7, rue Wenzel | L-7593 Beringen/Mersch | Tél. : 32 02 02 – 1 |
Email : lecuitm@pt.lu**